

## **PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCE VIS-A-VIS DE LA FCO-BTV 3 dans les Hauts-de-France**

**Préambule** : Les exigences sanitaires établies pour les concours et rassemblements d'animaux sont de la responsabilité des organisateurs de ces événements.

Au vu des conditions exceptionnelles de circulation du virus FCO-BTV 3 et du placement en zone régulée (ZR) de la région des Hauts-de-France, les GDS des HDF déconseillent vivement les rassemblements de ruminants (ovins, caprins, bovins).

Toutefois, pour les organisateurs qui maintiennent les rassemblements,

Il est rappelé que la réglementation exige que les animaux rassemblés proviennent exclusivement de cheptels situés en ZR, y soient détenus depuis plus de 30 jours et ne présentent aucun signe clinique de FCO.

Les organisateurs doivent prévenir les éleveurs des risques encourus.

D'autre part, les GDS vous invitent à inclure les conditions suivantes dans votre règlement de rassemblement et à en informer en amont les éleveurs inscrits :

1. que les animaux soient valablement vaccinés contre la FCO-BTV3, sachant que *pour les rassemblements de bovins prévus d'ici le mois d'octobre 2024, la 1<sup>ère</sup> injection de primo-vaccination devra a minima avoir été réalisée* (voir attestation jointe + copie de l'ordonnance de délivrance du vaccin à fournir)
2. une **désinsectisation des animaux effectuée entre 3 et 4 jours avant leur arrivée** sur le site (voir attestation jointe) sachant que le lavage des bovins réduit l'efficacité de la désinsectisation
3. une **désinsectisation des moyens de transport** le jour du départ des animaux (voir attestation jointe)
4. une **désinsectisation des moyens de transport** le jour du retour des animaux (voir attestation jointe)
5. que les animaux soient de nouveau désinsectisés au retour en ferme.

L'attestation jointe sera remise par l'éleveur au vétérinaire responsable du rassemblement et contrôlée par ce dernier. Elle sera ensuite récupérée par l'organisateur qui la transmettra à la DDPP et au GDS (*en même temps que les certificats sanitaires complétés et signés par le vétérinaire responsable du rassemblement*).

Nom du rassemblement : ....., du / / au / /

**Attestation de désinsectisation / vaccination FCO-BTV 3  
des animaux présentés et du matériel de transport  
(à présenter lors de l'arrivée sur site au vétérinaire responsable)**

Je soussigné(e) : ..... N° de Cheptel : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

➤ **Atteste avoir réalisé sur mes animaux présentés figurant sur le certificat sanitaire :**

1. Une désinsectisation des animaux entre 3 et 4 jours avant leur arrivée sur le site de rassemblement, soit le / /

Nom du désinsectisant posé : .....

2. Une primo vaccination complète(\*) contre le virus FCO-3 avec le vaccin :

Bultavo-3 (OVINS) Date de l'injection de primovaccination : / /

Bluevac-3 (BOVINS) Date 1<sup>ère</sup> injection de primovaccination : / /

Date 2<sup>nde</sup> injection de primovaccination : / /

(\*) En bovins, la 1<sup>ère</sup> injection doit au moins avoir été réalisée pour les rassemblements ayant lieu avant fin septembre 2024.

☞ Je joins la copie de l'ordonnance de délivrance du vaccin injecté à mes animaux

- **Atteste que le moyen de transport a été désinsectisé** juste avant transport de mes animaux, et m'engage à ce qu'il soit désinsectisé à la sortie du rassemblement.

Nom du désinsectisant utilisé : .....

Date de désinsectisation : / /

➤ **M'engage à désinsectiser mes animaux au retour en ferme**



**Je remets cette attestation complétée et signée ainsi que la copie de l'ordonnance de délivrance du vaccin au vétérinaire du rassemblement puis à l'organisateur.**

Date : / /

Signature de l'éleveur :